

ANNEXE

CONVENTIONS DE L'OIT RATIFIÉES PAR LE CANADA

1. Convention tendant à limiter le nombre d'heures de travail dans les établissements industriels, 1919
(Ratifiée par le Canada le 21 mars 1935)
7. Convention fixant l'âge minimum d'admission des enfants au travail maritime, 1920
(Ratifiée le 31 mars 1926)
8. Convention concernant l'indemnité de chômage en cas de perte par naufrage, 1920
(Ratifiée le 31 mars 1926)
14. Convention concernant l'application du repos hebdomadaire dans les établissements industriels, 1921
(Ratifiée le 21 mars 1935)
15. Convention fixant l'âge minimum d'admission des jeunes gens au travail en qualité de soutiers ou chauffeurs, 1921
(Ratifiée le 31 mars 1926)
16. Convention concernant l'examen médical obligatoire des enfants et jeunes gens employés à bord des bateaux, 1921
(Ratifiée le 31 mars 1926)
22. Convention concernant le contrat d'engagement des marins, 1926
(Ratifiée le 30 juin 1938)
26. Convention concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minima, 1928
(Ratifiée le 25 avril 1935)
27. Convention concernant l'indication du poids sur les gros colis transportés par bateau, 1929
(Ratifiée le 30 juin 1938)